

# TARIFS SERVICES PÉRISCOLAIRES 2017-2018

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

(Délibération du Conseil Municipal n° 2017-07-033 du 4 juillet 2017)

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
- repas école maternelle	3.40 €
- repas école élémentaire	3.65 €
- fourchette (le repas)	1,15 €
<b>GARDERIE MATIN</b> <b>GARDERIE SOIR</b>	2,50 € la présence
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>	22 € par mois et par famille

## Comment régler les factures ?

Le paiement s'effectue après réception à votre domicile d'une facture mensuelle. Les factures sont à régler auprès de la Trésorerie de Luynes par chèque bancaire ou en espèces, ou via le dispositif TIPI, service internet de l'Etat (Titres Payables par Internet).